

REGARD SUR LES **RFG**

Comprendre le ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (RFG), c'est ce que ça coûte d'investir dans un fonds commun de placement. Depuis la gestion des placements jusqu'à la production des rapports sur le rendement, il est important de savoir où va votre argent et ce à quoi vous pouvez vous attendre.

Qu'est-ce que le RFG?

Le RFG correspond au coût total d'un fonds commun de placement pour une année, exprimé en pourcentage. Il englobe les frais de gestion, les frais d'exploitation (ou frais administratifs fixes) et les taxes applicables facturés au fonds au cours de l'année.

Fonctionnement du RFG?

Le RFG d'une série donnée d'un fonds est calculé d'après la valeur totale des parts de la série et est exprimé en pourcentage. Vous ne payez pas le RFG directement. Il est plutôt déduit de votre rendement annuel.

Par exemple, si le RFG d'un fonds est de 2,25 %, c'est environ 22,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans une année.







= 2,25 % pour chaque tranche de 1 000 \$ investie




Composition du RFG

Le RFG est composé de plusieurs éléments. Ces éléments peuvent varier selon les différentes séries d'un même fonds. Par exemple, la série A a une commission de suivi intégrée alors que la série F n'en a pas. À titre d'exemple, voici le RFG pour la série A et la série F d'un fonds :

Série A – selon les opérations (commission de suivi)

Frais de gestion								
	+		+		+		=	RFG
Gestion des placement		Commission de suivi (pour service continu)		Frais d'exploitation		Taxes		
0,80 %	+	1,00 %	+	0,20%	+	0,26 %	=	2,26 %

Série F – honoraires*

Frais de gestion						
	+		+		=	RFG
Gestion des placement		Frais d'exploitation		Taxes		
0,80 %	+	0,15 %	+	0,12 %	=	1,07 %

+ Compte à honoraires

(convenus entre le Client et son conseiller pour le service continu)

À titre indicatif seulement. Le but n'est pas de représenter un fonds commun de placement quelconque géré par Gestion d'actifs PMSL inc. En supposant un taux de taxation provincial-fédéral combiné de 13 %. La combinaison TPS-TVH (ou TVQ) tient compte des particularités de chacune des provinces des investisseurs.

* Tous les investisseurs peuvent se procurer des parts de série A. Pour se procurer des parts de série F, les investisseurs doivent avoir un compte à honoraires auprès de la société de leur représentant et celle-ci doit avoir conclu une entente avec la société de fonds. Les investisseurs peuvent payer d'autres frais à leur représentant en contrepartie de conseils de placement et d'autres services. Ces frais sont négociés entre le conseiller et les investisseurs.

Définition des éléments du RFG

Frais de gestion



Gestion des placements

Ces frais couvrent la gestion professionnelle des placements, la supervision des fonds, le soutien au service et la gestion opérationnelle. Voici quelques avantages :

- Gestion professionnelle et suivi quotidien des placements
- Accès à un vaste éventail de placements à l'échelle mondiale, à des rapports de recherche, aux dirigeants d'entreprise, aux données du marché, aux renseignements sur la concurrence et à d'autres renseignements importants



Commission de suivi (pour service continu)

Les sociétés de fonds paient des frais de service continu (commission de suivi) à la société de votre conseiller. Une partie de cette commission peut être payée par la société du conseiller à ses représentants.

Le fonds versera cette commission tant que vous aurez des parts du fonds. En échange de la partie de la commission de suivi qu'il reçoit, votre conseiller peut vous offrir certains services.

- Vous aider à établir et à suivre vos objectifs financiers
- Vous guider dans votre choix de placements
- Vous aider à planifier votre retraite
- Vous aider à faire un budget
- Vous renseigner sur les marchés
- Veiller au rééquilibrage de votre portefeuille
- Vous renseigner sur les rendements



Frais d'exploitation

Tous les fonds paient des frais d'administration pour couvrir les dépenses quotidiennes : audit, comptabilité, évaluation, tenue des dossiers, garde des titres, présentation des documents réglementaires, affaires juridiques et contrôle de la conformité.



Taxes

Tous les fonds communs de placement doivent payer les taxes applicables sur les frais de gestion et d'administration exigés pour le fonds. La combinaison de taxes tient compte des particularités de chacune des provinces des investisseurs.

Où puis-je trouver le RFG pour un fonds commun de placement?

Vous pouvez trouver le RFG pour une série d'un fonds commun de placement à différents endroits :

Site Web de la société de fonds

Rapport de la direction sur le rendement du fonds (RDRF)

Document Aperçu du fonds

Prospectus simplifié (contient les frais de gestion du fonds, les commissions de suivi et les frais d'exploitation)

Quelle est l'incidence du RFG sur mon rendement?

Le RFG d'un fonds est payé indirectement, car il est automatiquement déduit de l'actif du fonds. Cela signifie que les frais et dépenses ont déjà été pris en compte dans le rendement déclaré sur votre relevé de compte. Les déductions ont donc eu lieu avant le calcul du rendement. Voyez cet exemple.

Rendement avant les frais	-	RFG	=	Rendement déclaré
5,00 %	-	2,25 %	=	2,75 %

Y a-t-il d'autres coûts que le RFG?

Le RFG représente généralement la majorité des coûts facturés à un fonds. Les titres de fonds qui investissent dans des actions n'incluent pas dans le RFG les coûts liés aux opérations de portefeuille, tels les courtages et les taxes applicables. Le ratio des frais d'opération (RFO) correspond au total des coûts enregistrés par un fonds au cours de l'année et est exprimé en pourcentage de l'actif du fonds.

Placements mondiaux Sun Life offre aux Canadiens une gamme diversifiée de fonds communs de placement et de solutions portefeuilles novatrices qui leur donnent la capacité d'atteindre leurs objectifs financiers à toutes les étapes de leur vie.

Nous allions la solidité de l'une des marques les plus respectées du Canada en matière de services financiers à certains des meilleurs gestionnaires d'actifs du globe en vue d'offrir une plateforme de placements vraiment mondiale.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-344-1434**

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur.

L'information contenue dans ce document est fournie à des fins informatives uniquement et ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique ni en matière de placement. Elle ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Bien que les renseignements contenus dans le présent document proviennent de sources jugées fiables, Gestion d'actifs PMSL inc. ne peut en garantir l'exactitude, l'exhaustivité, ni l'actualité. Les renseignements fournis dans ce document peuvent changer sans préavis et Gestion d'actifs PMSL inc. se dégage de toute responsabilité de les mettre à jour.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. Gestion d'actifs PMSL inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement de la Sun Life, des Solutions gérées Granite Sun Life et des Mandats privés de placement Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc. et ses concédants de licence, 2021. Gestion d'actifs PMSL inc. est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.



Placements mondiaux
Sun Life